

Taxe d'accise

A mon avis, notre appareil bureaucratique a des œillères; il se meut à son propre rythme et ce ne sont pas des raisonnements rationnels qui vont l'arrêter. Les dispositions de ce projet de loi n'ont rien de rationnel; elles sont irrationnelles. Personne n'en profitera. Elles entraveront le progrès des arts au Canada.

Pour terminer, je dirai que cette disposition du bill C-57 ne sera pas beaucoup appréciée dans les milieux artistiques. On y verra une preuve que la bureaucratie aveugle suit son bonhomme de chemin sans vouloir prendre de responsabilités ni veiller à établir une politique culturelle cohérente. Personne n'arrive à la détourner de la voie qu'elle s'est tracée, même pour un détail comme celui-ci. C'est la preuve que le gouvernement, malgré toutes les belles paroles qu'il débite sur la culture canadienne, n'est pas disposé à prendre les initiatives constructives qui s'imposent mais qu'en réalité, il complique l'existence des artistes canadiens par pure ignorance.

Pour cette raison et pour les nombreuses autres invoquées au cours de ce débat, nous refusons d'appuyer ce projet de loi.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'ai pensé que j'aurais un bon point de départ si j'enchaînais sur ce que dirait le député de Halifax-Ouest (M. Crosby). Je constate maintenant que c'est aussi le cas avec le député de Regina-Est (M. de Jong). Il a parlé de confusion. Je n'ai jamais vu de ma vie un bill aussi confus que celui-ci. Du début à la fin, c'est un magma de notions confuses reliant ensemble des éléments aussi disparates que l'indexation d'une variété de produits tels que la bière, le tabac et le vin d'un côté, et de l'autre le pétrole, l'aviation, le kérosène, les cours de pilotage, les publications et les livres. Le bouquet, c'est qu'on passe du système de mesure impérial au système métrique pour mesurer certains des articles qui feront l'objet d'une imposition.

Force nous est probablement d'en conclure que ce bill n'est autre qu'une tentative désespérée de la part du gouvernement de se procurer de l'argent afin de tenir certains engagements qu'il aurait mieux fait de ne pas prendre du tout. C'est une quête frénétique pour se procurer de l'argent. Afin de pouvoir défrayer l'achat inusité de Petrofina qui n'a pas ajouté la moindre goutte de pétrole aux réserves de notre pays mais qui n'en a pas moins coûté un milliard et demi, on va taxer tous les propriétaires de maison dans leurs dépenses de chauffage et tous les propriétaires de voitures quand ils feront le plein d'essence.

Au lieu d'investir au Canada, le gouvernement actuel semble s'acharner à investir en Belgique, en Arabie Saoudite, au Venezuela et au Mexique, alors que les millions de dollars qui fuient vers les pays étrangers constitueraient de bons placements ici au Canada. Afin de compenser ces pertes, on nous talonne pour que nous adoptions ce bill. J'oublie combien il a de pages. Je me suis arrêté aux pages 75 et 76 parce que je pense que c'est l'endroit tout désigné où concentrer nos efforts.

Une voix: Il y en a 116.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est un bill de 116 pages, une tentative désespérée de trouver plus d'argent. Soit dit en passant, une des particularités de ce bill est que toute une série d'articles traite d'un impôt de 54c. par gallon sur le contenu en alcool absolu. Je ne suis pas tout à fait certain si je sais ce qu'on entend par contenu en alcool absolu, mais j'insiste sur le fait que l'impôt sera prélevé à raison de tant de cents par

gallon. C'est à la page 75. A l'article suivant, il est question d'un impôt de 27c. sur chaque gallon d'alcool absolu, et, dans le troisième, un impôt de 5c. sur la bière ou la liqueur de malt. Dans la partie suivante où l'on traite du tabac, des cigares et des cigarettes, l'impôt est de tant la livre ou le millier. Au bas de la page 76, on mentionne l'alcool éthylique absolu. De toute évidence, l'éthyle est mesuré d'après le système métrique puisqu'on parle de tant de dollars l'hectolitre. Je défie n'importe qui de l'autre côté de la Chambre de me dire ce que \$11.88 l'hectolitre représentent en dollars par gallon. Y a-t-il un ministériel qui peut me le dire? Je parie que la Commission du système métrique ne le pourrait pas non plus. Qu'en dites vous? Quel est l'équivalent, en dollars par gallon, de \$11.88 l'hectolitre? Calculez-le. Pendant qu'ils font ce calcul, je passe à l'article suivant.

● (2140)

Ils ne sont toujours pas parvenus à faire le calcul. Quelle confusion! Mais pourquoi le droit imposé sur une sorte d'alcool absolu doit-être fixé à tant le gallon alors que pour l'alcool éthylique, il est calculé en mesures métriques?

Une voix: Tout cela est fantastique.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Pour ne pas dire fantasmagorique. Mais enfin, cela n'est qu'une des particularités qui résultent du bill.

Y êtes-vous parvenu? On ne dirait pas.

Mais soyons sérieux, et cela est très sérieux. Nous devons nous demander si le gouvernement doit se servir de mesures d'incitation ou de dissuasion pour changer les habitudes des Canadiens en matière de consommation d'alcool. Savez-vous ce que le gouvernement a fait? Nous avons une ventilation des genres d'alcool consommés de 1974 à 1980. Il y a eu une baisse dans la consommation de bière à cause des droits qui ont augmenté de 3.6 p. 100 le gallon je crois, bien que je n'en sois pas certain, en neuf mois, ainsi qu'une baisse dans la consommation de vin, mais une hausse de 4.6 p. 100 dans la consommation d'alcool distillé. Cela est peut-être attribuable au fait que ces boissons se vendent au gallon et au litre, le litre est plus petit et les gens en achètent davantage, mais de toute façon il est certain que la consommation d'alcool distillé a augmenté. Je pense que c'est une tendance dangereuse. Je suis sûr que tous nos effectif policiers déploreront que l'accent soit mis ainsi sur les boissons fortes, tout comme le fera certainement l'industrie de la bière.

Je me demande cependant si ce sont les distilleries qui ont le gouvernement dans leur manche, c'est-à-dire qui insistent pour qu'il taxe davantage la bière tout en dégageant proportionnellement les spiritueux distillés, afin de pouvoir hausser leurs contributions au parti libéral.

Je voudrais attirer l'attention du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), puisqu'il est incapable de calculer la différence entre le gallon et l'hectolitre, sur les répercussions économiques qu'aura sur l'agriculture ce déplacement de la consommation qui passera des boissons fortement alcoolisées à celles à faible teneur. Les répercussions économiques sur les brasseries et sur les producteurs agricoles qui dépendent de l'industrie du brassage seront graves. Une lettre de l'Association des brasseurs du Canada, dont j'ai une copie, le fait ressortir. Environ 63 p. 100 de la valeur des produits agricoles destinés à la production de toutes les boissons alcooliques consommées sur place est achetée par les brasseries, et elles sont plus lourde-